Quelques éléments d’informations pour les permanenciers

Pour ceux qui veulent bien assurer les permanences, ci-après quelques éléments, suite à retour d’expérience de nombreuses permanences assurées les lundi et mercredi et autres rencontres fortuites.

Les questions sont principalement, mais pas uniquement, de deux ordres :

* Question sur le « baptême de l’air », ou vol découverte
* Comment peut-on s’inscrire chez nous et autres questions sur l’apprentissage

Bien sûr, il y a d’autres questions saugrenues (peut-on faire du drone, mon fils a 13 ans et veut piloter, …), mais on ne peut pas couvrir tout le spectre.

# Questions sur le vol découverte

Une plaquette a été préparée, qui donne l’essentiel des informations. Cette plaquette est disponible dans le petit support des enveloppes de paiement. Il est utile de donner cette plaquette aux personnes intéressées et de la commenter : durée du vol, nombre de personnes, parcours, …

Pour les personnes qui souhaitent réserver un vol, signaler le numéro de téléphone du club au dos de la plaquette, ainsi que la possibilité d’envoyer un mail, sur le site, ou à acdcv@free.fr, en indiquent qu’elles seront rappelées, pour convenir d’un jour et d’une heure, en fonction de la disponibilité des pilotes, des avions et de la météo.

Pour les personnes qui souhaitent offrir un vol découverte, leur « vendre » un bon pour vol découverte. Il y a un petit stock de bons sous le comptoir, à mi-hauteur à gauche. Inscrire sur le cahier le numéro du bon, et sur le bon inscrire le numéro, une date butée (de l’ordre de 3 mois de validité) en expliquant qu’une prolongation de validité est possible en cas de besoin, et au dos, le numéro de téléphone du club et/ou du président, ou d’un pilote autorisé. Faire payer le bon, en chèque, espèces ou CB. Pour la carte bancaire, la procédure est inscrite sur le bureau du PC des réservations : Aérogest réservation / Identifiant : baptême / mot de passe : BAP000.

# Questions sur l’apprentissage ou sur la possibilité de voler

D’abord les touristes de passage, qui voudraient voler quelques heures, soit en louant un avion, éventuellement avec un instructeur, soit parce qu’ils ont déjà xxx heures de vol sur telles ou telle machine, et qu’ils sont disponibles jeudi à 15h30 pour un vol de 30 minutes pour se faire lâcher par un instructeur.

A chacun de trouver le bon ton diplomatique pour les envoyer paître dans d’autres prés.

Ensuite les cas plus sérieux, où des personnes sont réellement motivées, pour elles ou pour leur enfant de 15/18 ans.

Un critère important est le lieu d’habitation. Voir aussi si on à faire à un vrai débutant ou un pilote plus ou moins qualifié et plus ou moins expérimenté.

Ensuite expliquer le fonctionnement du club, les avions, le bénévolat, les permanences, le responsable pédagogique, les réservations, le paiement des heures de vol, etc..

Les futurs pilotes novices seront évidemment intéressés par le prix et les délais d’obtention du PPL. J’indique toujours 1 à 2 ans, 45 heures de vol minimum, mais plus souvent 60 h, voir un peu plus en fonction de la vitesse d’apprentissage. Pour la partie théorique, préciser le passage par Mermoz et l’examen théorique.

Pour les frais :

* Inscription annuelle au club (tarif jeune pour les moins de 25 ans) et FFA
* Matériel : casque, manuel de vol
* Inscription à Mermoz (75 euros)
* Pour les heures de vol, chacun peut calculer à partir des tarifs F-PBAS et F-GZOU affichés.

Si la personne est convaincue, lui indiquer les permanences du lundi et du mercredi pour l’inscription, en lui laissant un bulletin d’inscription à remplir. Les demandes d’adhésion et le règlement intérieur sont dans la pochette rouge, au tableau.

# Autres activités

Si, pendant les permanences, vous avez peur de vous ennuyer par manque de passages, il y a toujours la possibilité de discuter avec les personnes présentes sur le terrain, de faire du simulateur, de participer au rangement du hangar, de retravailler sur les manuels de vol, de préparer sa prochaine nav,…

Si vous vous éloignez du bureau, laissez une feuille collée pour dire où vous êtes.

Par les journées de forte chaleur, il est possible que des gens de passage demandent s’il y a quelque chose à boire. Nos voisins du CHAC se sont équipés pour, mais on peut également dépanner avec les boissons que nous avons au frigo, au tarif indiqué sur la « boite à sous ».